

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-615/SG/FIN portant règlement provisoire du budget du Service local pour

n° 71-615/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
22 avril 1971

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro
10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

Les recettes recouvrées et les dépenses admises au titre du budget du Service local pour l'exercice 1970 sont arrêtées provisoirement comme suit : Recettes recouvrées 2.851.034.756 Dépenses admises 2.735.046.326 d'où un excédent de recettes sur les dépenses 115.988.430 Cet excédent de recettes sera versé au «Fonds de réserve du Service local» conformément aux dispositions réglementaires.